

DEPARTEMENT DES HAUTES ALPES
Extrait du Registre
des délibérations du Conseil Communautaire
de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DE SERRE-PONÇON

SEANCE DU 27 JANVIER 2026 A 18 HEURES

L'an deux mille vingt-six, le Conseil Communautaire légalement convoqué le 19 janvier 2026, s'est réuni à la salle des fêtes de Chorges, en session ordinaire sous la présidence de Madame Chantal EYMEOD, Présidente.

Secrétaire de séance : Christine MAXIMIN

Présents: MAXIMIN Christine, BARRAL Jean-Marie, ROUX Noëlle, DURAND Christian, BERTRAND Gina, ARNAUD Jérôme, ZAPATERIA Béatrice, PEYRON Michel, GANDOIS Jean-Pierre, TETENOIRE Michèle, EYMEOD Chantal, PARPILLON Christian, SILVE Wiebke, AUDIER Marc, CEARD Audrey, COULOUMY Christian, DEPEILLE Zoïa, BLANCHET Ouria, BERNARD-BRUNEL Franck, RYCKEBUSCH-LOZZA Marie-Claude, VOLLAIRE Pierre, GAMBAUDO Georges, VERRIER Jean-Luc, BOSQ Gustave, PARIS Bruno, MONTABONE Michel, BACHENET Claude, ROUX Chantal, RAIZER Bernard, BERENGUEL Victor.

Absents excusés: SCARAFAGIO Stéphane donne pouvoir à EYMEOD Chantal, DIDIER Alexandre donne pouvoir à CEARD Audrey, MARROU Jehanne donne pouvoir à AUDIER Marc, METTAVANT Colette donne pouvoir à BERENGUEL Victor, GOURLAIN Mireille.

Absents: RIFFAUD Jean-Louis, PELLISSIER Robert, MAILLARD Laurent.

RAPPORT N° 2026/08: Petites Villes de Demain – Demande de subvention pour un diagnostic et accompagnement à l'élaboration d'une stratégie commerciale dans les centres-bourgs d'Embrun et de Chorges

Vu la convention d'adhésion au programme « Petites villes de Demain » en date du 7 mai 2021 ;

Vu la décision du bureau communautaire le 05 janvier 2026 ;

La Communauté de Communes de Serre-Ponçon souhaite lancer une consultation pour un diagnostic et un accompagnement à la dynamisation commerciale des centres-bourgs de Chorges et d'Embrun.

Cette opération entre dans le cadre du projet de territoire de la Communauté de Communes et du programme Petites villes de demain. La Communauté de Communes de Serre-Ponçon peut à ce titre bénéficier d'un co-financement de la démarche auprès de la Banque des territoires.

Le plan de financement envisagé est le suivant :

DEPENSES		RECETTES		
		Financeurs	Montants	Taux
Montant HT du projet	30 000 €	Banque des Territoires	15 000 €	50 %
		CCSP	5 000 €	16.66 %
		Commune de Chorges	5 000 €	16.66 %
		Commune d'Embrun	5 000 €	16.66 %
TVA (20%)	6 000 €	CCSP	2 000 €	33.33 %
		Commune de Chorges	2 000 €	33.33 %
		Commune d'Embrun	2 000 €	33.33 %
TOTAL TTC	36 000 € TTC	TOTAL	36 000 € TTC	100 %

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Madame la Présidente entendue, et après en avoir délibéré, **DECIDE A L'UNANIMITE** :

- **D'AUTORISER** Madame la Présidente à solliciter la Banque des Territoires selon le plan de financement ci-dessus.
- **D'AUTORISER** Madame la Présidente à mettre en œuvre les moyens nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération et à signer tout document administratif, technique ou financier nécessaires à sa réalisation.

Ainsi fait les jours, mois, an susdits.



La Présidente,

Chantal EYMEOUD